



Rejoindre son petit ami en france

Par **jeremy**, le **28/09/2010** à **17:38**

Bonjour,

voila je suis tombé amoureux d'une femme originaire du cameroun.

son parcours très compliqué la conduit en hollande.

elle vit actuellement dans un foyer de femmes isolées a maastricht, ensuite elle a une carte de sejour de 1 an qui sera reconduit en juillet l'année prochaine. l'état hollandais lui finance la couverture sociale, le loyer, et fourni environ 250€ d'argent de poche.

ma femme souhaiterai venir étudier en france et s'installer avec moi en franche comté. elle a peur de perdre tous ses droits (financé par l'état hollandais), et d'etre sans papier en france. Existe t il une solution pour permettre a ma petite amie de quitter ce foyer et venir s'installer légalement en france ?

Par **chris_idv**, le **29/09/2010** à **07:05**

Bonjour,

Oui il existe une solution pour que votre amie s'installe légalement en France: le mariage (c'est même assez courant pour 2 personnes amoureuses ;)

Pour ce qui concerne les avantages accordés à votre amie par l'état Néerlandais vous comprendrez aisément qu'il soit peu plausible qu'elle puisse continuer à bénéficier de 250 € "d'argent de poche" de sa part en étant installée ... en France.

Ce point relève de la législation Néerlandaise.

Cordialement,

Par **jeremy**, le **29/09/2010** à **12:07**

peut-elle s'inscrire à Pôle Emploi avec son permis de séjour hollandais ?

Par **chris_idv**, le **29/09/2010** à **12:51**

Bonjour,

Renseignez-vous auprès de ... Pôle Emploi !

Cordialement,

Par **mimi493**, le **29/09/2010** à **14:03**

non. Son permis de séjour hollandais ne lui permet que de faire un séjour de moins de 3 mois en France et elle n'a pas l'autorisation de travailler.